

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL- 2026
FILIERE CULTURELLE – CATEGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
 PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE
 (CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION
 CENTRE-VAL DE LOIRE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
 DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION
 ILE-DE-France (CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
 DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
 (centre organisateur) (CIG GC)

co-organisent

EXAMEN PROFESSIONNEL PROMOTION INTERNE	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	<p>Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,</p> <p>Décret n° 2011-1879 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article II du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.</p> <p>L'examen professionnel est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint territorial principal de 1^{ère} classe ou adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement (2). <p>Les candidats aux examens professionnels doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>	<p>Epreuves écrites : Jeudi 28 mai 2026</p> <p>Epreuve orale d'admission à partir du : 5 octobre 2026</p>	<p>Inscription en ligne : du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026 inclus</p> <p>Date limite de validation des inscriptions sur l'espace sécurisé : Jeudi 26 février 2026</p>

- (1) Le dépôt de dossier doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr.
- (2) **A noter :** en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau annuel d'avancement ou sur la liste d'aptitude correspondante établi après avis de la commission administrative paritaire.

Precision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,
 Daniel LEVEL
 Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr - « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »
 Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »
 ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau 78000 VERSAILLES